

ALERTE AGRESSION

Cette fois au Quartier d'Isolement !

A 11H22, un détenu du QI, mécontent du bruit occasionné par son nouveau voisin, s'en prend violemment à la surveillante du quartier QI/QD ;

Lors de la distribution du repas, la surveillante de la brigade QI/QD, accompagnée d'un premier surveillant, de l'officier QD et du chef de détention, ouvre la porte du détenu X. Mécontent du bruit causé par son voisin récemment arrivé, il s'en prend à la surveillante d'étage dès l'ouverture de celle-ci. Il lui saisit le bras gauche, l'empêchant de sortir, et la pousse violemment au niveau du thorax en levant sa main pour tenter de lui porter un coup, tout en tenant les propos suivants :

<< Je vais vous tuer >>.



Fort heureusement, grâce au professionnalisme de ses collègues, le détenu a pu être maîtrisé et emmené au quartier disciplinaire. Mais ce n'est pas tout, un CD cassé en deux, qui aurait pu servir de lame, a été retrouvé dans sa poche de survêtement lors de la fouille. Ce pensionnaire est arrivé en maison d'arrêt sur notre établissement depuis peu, avec également des antécédents **de violence envers le personnel**.

FO JUSTICE regrette qu'un de nos pensionnaires, ayant déjà un bon palmarès au sein de notre administration, soit encore privilégié pour rejoindre le quartier d'isolement, alors que celui-ci n'avait pas purgé sa peine maximale prononcée lors de son passage en CDD. Celui-ci avait été placé au QD suite à une violente agression sur sa visiteuse lors de son parloir. Le détenu agresseur ne se serait pas attaqué à la surveillante d'étage, qui ne faisait que son travail, si ce perturbateur n'était pas monté.

UNE DÉCISION QUI, UNE FOIS DE PLUS, N'EST PAS À LA HAUTEUR !

FO JUSTICE apporte son soutien à la collègue qui se verra attribuer 21 jours d'ITT et lui souhaite un bon rétablissement.

FO JUSTICE remercie les agents de tous les corps confondus qui sont intervenus rapidement.

FO JUSTICE demande le respect de la date de sortie des détenus mis au QD, avant de prendre d'autres décisions.

FO JUSTICE demande une sanction à la hauteur des actes commis sur notre collègue.